



Message relatif au remplacement du système de climatisation de l'Administration communale et à l'ajout d'une PAC pour le CAD Chantemerle

L'AC du 10.12.2018 a octroyé un crédit d'investissement de CHF 71'000 pour le remplacement du système de climatisation de l'Administration communale, de la bibliothèque et de la ludothèque. Lors du lancement du projet, il est apparu que le remplacement de l'unité centrale de la climatisation équivalait à une nouvelle installation sujette à un permis de construire et que la nouvelle loi sur l'énergie (01.01.2020) imposait une récupération de chaleur. Le bureau RWB a été mandaté en ce sens et a proposé d'élargir le projet au CAD Chantemerle pour cette récupération. L'ajout d'une PAC permettra de d'injecter la chaleur récupérée de la climatisation et de diminuer de 50% le temps de fonctionnement de la chaudière à gaz durant l'été permettant ainsi une réduction de CHF 4'000 par année de la consommation de gaz.

Selon les devis en notre possession, le coût de ce remplacement se monte à :

Remplacement du système de climatisation et ajout d'une PAC au CAD Chantemerle			
Climatisation de l'Administration communale, de la bibliothèque et de la ludothèque		CHF	50'000
PAC, aéro et intégration au CAD		CHF	86'000
Subvention cantonale		CHF	-20'000
Frais secondaires, divers et imprévus		CHF	4'000
TOTAL TTC		CHF	120'000

Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal demande l'annulation du crédit d'investissement de CHF 71'000 octroyé par l'AC du 10.12.2018, lequel est remplacé par la présente demande de **CHF 120'000** pour remplacement de la climatisation de l'Administration communale, de la bibliothèque et de la ludothèque et l'installation d'une PAC sur le CAD Chantemerle. Le financement est assuré par un prélèvement sur les fonds propres et les recettes courantes de la Commune.

Au nom du Conseil communal :

La Secrétaire communale

Bénédicte Laville



Le Syndic

René Schneuwly